

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/08/2026 - 26027 - 2023 B 02848 - 949 958 508 - A4 CONSTRUCTION

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				A4 CONSTRUCTION – SIREN : 949958508		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				0)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK 0)	DC	0
	Réserve légale (3)					DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1 0)	DF	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ 0)	DG	0
	Report à nouveau					DH	47 916
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	37 069
	Subventions d'investissement					DJ	0
	Provisions réglementées					DK	0
	TOTAL (I)					DL	90 485
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM
Avances conditionnées					DN	0	
TOTAL (II)					DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	0
	Provisions pour charges					DQ	0
	TOTAL (III)					DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	0
	Autres emprunts obligataires					DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI 0)	DV	296
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	264 322
	Dettes fiscales et sociales					DY	109 940
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	0
	Instrument financier à terme					D1	0
	Autres dettes					EA	1 699
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	0
TOTAL (IV)					EC	376 257	
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation					ED	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	466 743	
RENOUVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0	
			- Écart de réévaluation libre		1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	376 257
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	0

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A4 CONSTRUCTION</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0		
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0		
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0	
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3	0	KS	0	KT	0	KU	0		
	Autres imms corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	0	KW	0	KX	0			
		Matériel de transport								KY	11 250	KZ	0	LA	28 795			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	2 052	LC	0	LD	0			
		Emballages récupérables et divers								LE	0	LF	0	LG	0			
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0		
	Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0		
	TOTAL III									LN	13 302	LO	0	LP	28 795			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0		
	Autres participations										8U	0	8V	0	8W	0		
	Autres titres immobilisés										1P	0	1R	0	1S	0		
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	0	1U	0	1V	0		
	TOTAL IV									LQ	0	LR	0	LS	0			
Total général (I + II + III + IV)										ØG	13 302	ØH	0	ØJ	28 795			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
										Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
	Constructions	Sur sol propre								IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
		Sur sol d'autrui								IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0
	Autres imms corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	0	MM	0	MN	0	MO	0	
		Matériel de transport								IV	0	MP	0	MQ	40 045	MR	0	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	0	MT	2 052	MU	0	
		Emballages récupérables et divers								IX	0	MV	0	MW	0	MX	0	
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
	Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	NF	0
	TOTAL III									IY	0	NG	0	NH	42 097	NI	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
	Autres participations										IO	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0
	Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	0	2D	0
	Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	0	2G	0
	TOTAL IV									I3	0	NJ	0	NK	0	2H	0	
Total général (I + II + III + IV)										I4	0	ØK	0	ØL	42 097	ØM	0	



11 AOUT 2026

A4 CONSTRUCTION

Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Version de travail éditée le 17/06/2026

x


1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A4 CONSTRUCTION - SIREN : 949958508																	
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐									
								Exercice N clos le 31/12/2025									
								Brut		Amortissements, provisions		Net					
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA		0		0					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		0		AC		0		0					
		Frais de développement		CX		0		CQ		0		0					
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		0		AG		0		0					
		Fonds commercial (1)		AH		0		AI		0		0					
		autres immos incorporelles		AJ		0		AK		0		0					
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL		0		AM		0		0					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		0		AO		0		0					
		Constructions		AP		0		AQ		0		0					
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR		0		AS		0		0					
		Autres immos corporelles		AT		42 097		AU		8 259		33 838					
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV		0		AW		0		0					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations		CS		0		CT		0		0					
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		0		CV		0		0					
		Créances rattachées à participations		BB		0		BC		0		0					
		Autres titres immobilisés		BD		0		BE		0		0					
		Prêts		BF		0		BG		0		0					
Autres immobilisations financières		BH		0		BI		0		0							
Total (II)								BJ		42 097		BK		8 259		33 838	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		0		BM		0		0					
		En cours de production de biens		BN		0		BO		0		0					
		En cours de production de services		BP		0		BQ		0		0					
		Produits intermédiaires et finis		BR		0		BS		0		0					
		Marchandises		BT		0		BU		0		0					
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV		0		BW		0		0					
		Clients et comptes rattachés (3)		BX		169 435		BY		0		169 435					
		Autres créances (3)		BZ		152 551		CA		0		152 551					
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé		CB		0		CC		0		0					
		V.M.P. (dont actions propres: 0)		CD		0		CE		0		0					
Disponibilités		CF		110 919		CG		0		110 919							
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH		0		CI		0		0						
	Total (III)		CJ		432 905		CK		0		432 905						
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW		0						0						
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM		0						0						
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN		0						0						
Total général (I à VI)								CO		475 001		1A		8 259		466 743	
(1) Droit au bail				0		(2) à moins d'un an		CP		0		(3) à + d'1 an		CR		0	
Clause de réserve de propriété - immob.				0		stocks		0		créances		0					

5 bis

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A4 CONSTRUCTION						Néant ☐	
Exercice clos le 31/12/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0	0	0
2	Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
3	Terrains	0	0	0	0	0	0
4	Constructions	0	0	0	0	0	0
5	Installations techniques mat. et out. Industriels	0	0	0	0	0	0
6	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
7	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
8	Participations	0	0	0	0	0	0
9	Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
10	TOTAUX	0	0	0	0	0	0
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							0
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice							- 0
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice							= 0
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A4 CONSTRUCTION</u>												Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement										CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial										RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles										PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
TOTAL I										RK	0	RM	0	RN	0	RO	0
Terrains										PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre									PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui									PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions									PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers									QD	0	QE	0	QF	0	QG	0
	Matériel de transport									QH	2 475	QI	4 874	QJ	0	QK	7 349
	Matériel de bureau et informatique, mobilier									QL	226	QM	684	QN	0	QO	910
	Emballages récupérables et divers									QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II										QU	2 701	QV	5 557	QW	0	QX	8 259
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)										ØN	2 701	ØP	5 557	ØQ	0	ØR	8 259
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0		
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0		
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0		
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0		
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0		
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0		
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0		
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0		
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0		
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0		
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0		
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0		
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0		
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0		
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	0		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES																	
								Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler								0		0		Z9		0			
Primes de remboursement des obligations								0		0		SP		0			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A4 CONSTRUCTION</u>										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0		
	Provisions pour hausse des prix	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0		
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	0	D4	0	D5	0	D6	0		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0		
	Autres provisions réglementées	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0		
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4F	0	4G	0	4H	0		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0		
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0		
	Provisions pour impôts	5B	0	5C	0	5D	0	5E	0		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	0	5H	0	5J	0	5K	0		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0		
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
		- autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0		
	Sur comptes clients	6T	0	6U	0	6V	0	6W	0		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0		
	TOTAL III	7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	0	UB	0	UC	0	UD	0	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		0	UF	0					
	- financières	UG		0	UH	0					
	- exceptionnelles	UJ		0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A4 CONSTRUCTION</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0		
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0		
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0		0		0		
		Autres créances clients				UX	169 435		169 435		0		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0		0		
		Personnel et comptes rattachés				UY	0		0		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0		0		0		
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				VM	436		436		0	
			Taxe sur la valeur ajoutée				VB	133 512		133 512		0	
			Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0		0		0	
			Divers				VP	0		0		0	
		Groupe et associés (2)				VC	0		0		0		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	18 603		18 603		0		
		Charges constatées d'avance				VS	0		0		0		
	TOTAUX						VT	321 985	VU	321 985	VV	0	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
						1	2		3		4		
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y	0	0		0			
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z	0	0		0			
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0	0		0		0		
			à plus d'1 an à l'origine		VH	0	0		0		0		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0	0		0			
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	264 322	264 322		0			
		Personnel et comptes rattachés				8C	30 929	30 929		0			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	3 983	3 983		0			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	0	0		0		0			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	75 028	75 028		0		0			
		Obligations cautionnées		VX	0	0		0		0			
		Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	0	0		0		0			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	0	0		0			
		Groupe et associés (2)				VI	296	296		0			
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 699	1 699		0			
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				Z2	0	0		0			
		Produits constatés d'avance				8L	0	0		0			
TOTAUX						VY	376 257	VZ	376 257	0			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	296
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	0						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A4 CONSTRUCTION				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET	Néant ☐					
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2025				
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	37 069			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB	0		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	0	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	0	XE	0				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	0						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	0	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	0	)				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	0	XW	0				
	Amendes et pénalités		WJ	0	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ	0						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY	0		
	Impôt sur les sociétés										IT	8 074		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	0	K7	0		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme										- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)		I8	0
											- imposées au taux de 0%		ZN	0
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs										- Plus-values nettes à court terme		WN	0
											- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	0
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	0			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires			SU	0	Zones d'entreprises			SW	0	WQ	4 152		
	Quote part de 12% des plus-values à taux zéro										M8	0		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	0			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	0			
TOTAL I										WR	49 295			
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	0	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT	0			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU	0			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV	0
											- imposées au taux de 0 %		WH	0
											- imposées au taux de 19 %		WP	0
											- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW	0
											- imputées sur les déficits antérieurs		XB	0
	Autres plus-values imposées au taux de 19%										I6	0		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ	0		
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation				2A	0	)	XA	0	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	0			
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY	0		
	Majoration d'amortissement										XD	0		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	0	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	0	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	0	XF	0		
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3	0	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	0				
ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	0					
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	0	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	0					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	0			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	0	)	XG	0				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	0							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	0							
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	0	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI	0							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL	0										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	0			
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	0	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI	49 295					
				Déficit (II-I)						XJ	0			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL	0					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL	0			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	49 295	XO	0			

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
CONTRAVENTIONS CODE DE LA ROUTE	4 152

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A4 CONSTRUCTION</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	0
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	0
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	0	ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X	0	8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D	0	9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K	0	9L
Totaux (Cadre III)			YN	0	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne VI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0	0		0

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A4 CONSTRUCTION</u>										Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	20 226		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	0		
									- Autres réserves	ZD	0			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	27 691			Dividendes		ZE	0			
	Prélèvements sur les réserves			ØE	0			Autres répartitions		ZF	0			
	Total I			ØF	47 917			Report à nouveau		ZG	47 917			
										Total II		ZH	47 917	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	0		)	YQ	0	
	Engagements de crédit-bail immobilier											YR	0	
	Effets portés à l'escompte et non échus											YS	0	
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance											YT	615 596
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	0		)	XQ	228
		Personnel extérieur à l'entreprise											YU	0
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	12 748
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV	0
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	0		)	ST	13 994
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)											ZJ	642 566	
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE											YW	820
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS	0		)	9Z	0
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052											YX	820
TVA	Montant de la TVA collectée											YY	23 189	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	37 066	
DIVERS	Montant brut des salaires											ØZ	91 612	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition											ØS	0	
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société											ZK	0	
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI											ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG	0	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH	0	
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA	0		Plus values à 15%	JK	0		Plus values à 0%	JL	0	
							Plus values à 19%	JM	0		Imputations	JC	0	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD	0		Plus values à 15%	JN	0		Plus values à 0%	JO	0	
							Plus values à 19%	JP	0		Imputations	JF	0	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH			N° SIRET société mère	JJ		
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social											JQ	0	
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social											JR	0	
	Revenu brut social (si le montant est négatif)											JS	0	
	Revenu brut social (si le montant est positif)											JT	0	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A4 CONSTRUCTION</u>						Néant ☐	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés		0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement		0				0
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...			0	0	0	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT			0	0	0	
19	Divers (détails à donner en extension 2)		0	0	0	0	0
TOTAL			0	0	0	0	0
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>A4 CONSTRUCTION</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
N-10						
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
N-10						

**15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A4 CONSTRUCTION</u>					Néant ☐		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1	0	0	0	0	0
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2	0	0	0	0	0
Total 1 et 2		3	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4	0	0	0	0	0
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5	0	0	0	0	0
Total 4 et 5		6	0	0	0	0	0
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7	0	0	0	0	0
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			
0	0	0	0	0			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A4 CONSTRUCTION</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2025</u> et clos le: <u>31/12/2025</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		4
dont apprentis	YF		0
dont handicapés	YG		0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		0
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 006 412
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		0
Total 1	OX		1 006 412
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		50
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		0
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		0
Variation positive des stocks	OD		0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		0
Total 2	OM		50
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		193 900
Variation négative des stocks	OQ		0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		642 045
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		228
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		4 190
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		0
Total 3	OJ		840 363
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG 166 099
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		166 099
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		1 006 412
Effectifs au sens de la CVAE	EY		0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		0
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2025
Date de cessation	HR	au	31/12/2025

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A4 CONSTRUCTION - SIREN : 949958508	Néant ☐			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3 0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4 50
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6 50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse :	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse :	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse :	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse :	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet
Nom d'usage	% de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département Commune Pays
Adresse :	

Titre	Nom complet
Nom d'usage	% de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département Commune Pays
Adresse :	

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>A4 CONSTRUCTION - SIREN : 949958508</u>		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : A4 CONSTRUCTION	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 949958508	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé		0	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)		
CRÉANCES REPORTABLES		
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD		
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD		
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD		
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD		
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD		
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD		
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)		
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD		
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD		
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :		

III - CAS PARTICULIERS		
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N		
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS		

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise : A4 CONSTRUCTION - SIREN : 949958508	
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 ABBAS MUQRAB ELECTRICIEN	12 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 93350 LE BOURGET FRANCE
2 ABBAS SAQLAIN ELECTRICIEN	9 RUE AMBROISE THOMAS 93350 LE BOURGET FRANCE
3 ARSHAD BILAL PLOMBIER	41 RUE GARIBALDI CHEZ M SIKANDAR RIZWAN 93120 LA COURNEUVE FRANCE
4 SHAHZAD QAISAR PEINTRE	31 RUE DE LA LIBERTE 93700 DRANCY FRANCE
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature	Montant des indemnités et allocations diverses	Valeur des avantages en nature	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens	aux immeubles non affectés à l'exploitation	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 22 069	2 2 606	0	0	24 675	0	0	0	24 675
2 22 069	2 2 606	0	0	24 675	0	0	0	24 675
3 19 552	2 338	0	0	21 890	0	0	0	21 890
4 16 472	1 947	0	0	18 419	0	0	0	18 419
5 0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 0	0	0	0	0	0	0	0	0
T 80 162	9 497	0	0	89 659	0	0	0	89 659

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	0
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	0
Totaux	0

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice (total col 9 + total col 10)	89 659	- de l'exercice	49 295
- de l'exercice précédent	71 791	- de l'exercice précédent	37 608
À AU BOURGET, le 17/06/2026 Civilité du signataire : Monsieur Nom du signataire : Zulqarnain Abbas, GHULAM ABBAS Qualité du signataire : PRESIDENT			

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A4 CONSTRUCTION

SIREN : 949958508

Attestation produite le 17/06/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026

cerfa
N° 11084*28
ADAPTE À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A4 CONSTRUCTION - SIREN : 949958508			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
9 RUE AMBROISE THOMAS 95500 GONESSE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		batiment		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	6 795	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	0		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					
☐					
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				0	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				0	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				0	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Comptable :		☐ Salarié ?			
SARL REVEK 37 BD SUCHET 75016 PARIS 16 Tél : 0146472525 FRANCE		Y 			
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	0
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	0
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	0
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	0
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	0
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	0
Montant des revenus répartis						Total (a à h) 0	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
I DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					91 612
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					0
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			0	0	0	0	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			0	0	0	0	
MVLT réalisée au cours de l'exercice			0	0	0	0	
MVLT restant à reporter			0	0	0	0	
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						0	
Nombre de reçus délivrés						0	

A4 CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 12 Avenue de la division Leclerc
93350 LE BOURGET

RCS BOBIGNY 949 958 508

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers Actionnaires,

Conformément à la Loi et aux statuts, nous vous réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux.

I - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE SOCIAL

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 006 412 € contre 613 513 € pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 006 462 €. Les charges d'exploitation se sont élevées à 961 319 €, ce qui a dégagé un résultat d'exploitation de 45 143 €.

Après un impôt sur les bénéfices de 8 074 Euros, le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de 37 066.98 €.

GZ

II - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE

L'EXERCICE ECOULE

La société a augmenté significativement son chiffre d'affaires.

III - PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit **le bénéfice comptable** de l'exercice qui s'élève à la somme de 37 068.98 Euros :

- au poste « report à nouveau » pour : 37 068.98 Euros.

Après cette affectation la réserve légale sera créditrice de 500.00 Euros.

Après cette affectation le report à nouveau sera créditeur de 47 916.41 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

IV - PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous continuons à nous faire connaître des principales entreprises ayant besoin de nos services.

V - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

GZ

VI – INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

EXERCICES	31/12/2025	31/12/2024
DETTES CLIENTS :	167 735,57 €	121 053,90 €
1-30 JOURS	Néant	Néant
31-90 JOURS	167 735,57 €	121 053,90 €
91-180 JOURS	Néant	Néant
DETTES FOURNISSEURS :	240 017,09 €	128 752,48 €
1-30 JOURS	53 501,50 €	42 250,00 €
31-90 JOURS	186 515,59 €	86 502,48 €
91-180 JOURS	Néant	Néant
PROVISIONS POUR FACTURES NON PARVENUES :	5 702,40 €	6 639,55 €

VI – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVE D'AVENIR

GZ

Comme l'année précédente, nous poursuivons nos efforts afin d'obtenir de meilleurs résultats et espérons une augmentation sensible du chiffre d'affaires.

Je vous invite maintenant à adopter les résolutions soumises à votre vote.

Par ailleurs, nous vous demandons d'approuver purement et simplement le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait et signé au Bourget,

L'an deux mille vingt cinq le dix mai

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' followed by a '2' and a horizontal line.

A4 CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 12 Avenue de la division Leclerc
93350 LE BOURGET

RCS BOBIGNY

RCS BOBIGNY 949 958 508

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

« *extrait* »

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le **bénéfice comptable** de l'exercice qui s'élève à la somme de 37 068.98 Euros :

- au poste « report à nouveau » pour : 37 068.98 Euros.

Après cette affectation la réserve légale sera créditrice de 500.00 Euros.

Après cette affectation le report à nouveau sera créditeur de 47 916.41 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT

